

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze le dix-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Anne VANPEENE, Maire.

Etaient présents : VANPEENE A., Maire ; LEFEBVRE G., BECUE P., DECLERCK M., Adjointes ; LAUWERIE N., THORIS L., VANDAELE F., DECOOL B., HEYMAN F., EVERAERE M., GOUY M., GHILLEBAERT M., Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mr. DEBRIL A. qui a donné procuration à Mr. BECUE P.
Mme PAGNERRE A. S. qui a donné procuration à Mme EVERAERE M.
Mme BROUX S. qui a donné procuration à Mr. DECOOL B.

Secrétaire de séance : Mme LAUWERIE Nicole

Le compte rendu de la réunion du 19 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE (CLECT)

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 07 Juillet 2015,

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil donne son accord sur la proposition de la Commission concernant l'évaluation des charges qui seront prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation de la commune d'HAZEBROUCK, suite au transfert des agents affectés aux services développement économique et instruction des autorisations du droit des sols.

2 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRES (SIECF) - MODIFICATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2016

❖ Nouveaux statuts

Le Conseil émet un avis favorable à l'adoption de nouveaux statuts pour permettre la mise en application du schéma de développement numérique et la prise de compétence optionnelle éclairage public.

❖ Élargissement du périmètre

Le Conseil ne s'oppose pas à l'adhésion des communes de FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM et SAILLY-SUR-LA-LYS.

❖ Adhésion aux compétences

Le Conseil décide d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes :

- Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz
- Télécommunications (communications électroniques)
- Éclairage public option A

Cela signifie que les dépenses d'investissement pour l'éclairage public seront financées par le SIECF et sous sa maîtrise d'ouvrage, avec 20 ou 30 % à charge de la commune.

3 – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

Le Conseil,

Vu l'obligation de déposer un Ad'AP avant le 27 Septembre 2015 et vu le diagnostic d'accessibilité réalisé,

Décide de constituer l'Ad'AP et de programmer les travaux de mise en accessibilité sur 3 ans, de la façon suivante :

<u>Année des travaux</u>	<u>ERP ou IOP</u> <u>(Établissement recevant du Public</u> <u>Ou Installation Ouverte au Public)</u>	<u>Estimation des</u> <u>Travaux H. T.</u>
1) 2016	Mairie + Parking Salle Markant Boulangerie	3 710,00 € 2 360,00 € 100,00 €
2) 2017	Groupe scolaire (école, cantine, garderie)	7 670,00 €
3) 2018	Eglise – Cimetière City Park + Parking Salle Polyvalente	4 450,00 € 4 900,00 € 9 740,00 €
	<u>TOTAL</u>	32 930,00 €

4 – QUESTIONS DIVERSES

a) Décision modificative au budget

Il est ajouté 3 500,00 € au chapitre « charges exceptionnelles » et le chapitre « charges à caractère général » est diminué de la même somme.

b) Point sur les projets en cours

Madame le Maire informe que, pour la rentrée scolaire qui s'est faite dans les nouveaux locaux, du mobilier neuf a été mis en place, à savoir tables, chaises, tableaux, lits pour le dortoir. De plus, une subvention parlementaire de 1 000,00 € a été accordée par Mr. ALLOSSERY, Député, pour l'achat d'un tableau blanc interactif.

Il est maintenant prévu avant la fin de l'année l'extension de la garderie (il y a beaucoup de petits arrivés à la rentrée) dans les locaux inoccupés de l'école. La Commune a fait une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales qui vient d'être obtenue pour l'aménagement d'un coin cuisine et l'achat de jeux pour un montant de 3 119,38 €.

Les autres investissements programmés cette année sont reportés au début de l'année prochaine, car les subventions attendues pour l'équilibre du budget tardent à rentrer.

Quant à la création du site internet, le projet suit son cours et devrait bientôt voir le jour.

c) Communauté de Communes (CCFI)

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes prend maintenant en charge les entrées des enfants à la piscine de BAILLEUL, dans le cadre des activités scolaires, à raison d'une tranche d'âge par commune.

Par ailleurs, elle subventionne la réfection des chapelles à hauteur de 10 par an et de 1 500,00 € par chapelle. Les personnes intéressées par le dispositif doivent contacter la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI).

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.